

**Conseil Municipal - Mise en cause personnelle du Député-Maire
dans une publication - Rappel au règlement de M. PINARD,
Conseiller Municipal Délégué**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Puisque nous parlons de presse, Joseph PINARD a demandé à intervenir.

M. PINARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avais eu l'occasion, dans le cadre de notre discussion sur l'aérodrome de La Vèze, de citer une feuille parisienne qui a été spécialiste de la vie édifiante de LANDRU et des aveux de la belle-mère d'HITLER.

J'étais alors totalement ignorant du fait qu'un de nos collègues, M. BAS, travaillait pour le groupe de presse dont le fleuron, si j'ose dire, est cette feuille qui a déploré le niveau de notre séance. Eh bien ! en matière de niveau je ne vous avais pas tout dit par décence, par prudence ou par respect d'une certaine déontologie de la presse. La dernière fois, j'avais enlevé le haut. Aujourd'hui, écoeuré je suis forcé d'enlever le «bas».

Parlons donc du niveau qui a permis à cette feuille de trouver une certaine clientèle, je cite la rubrique «courrier du couple» : «j'ai 38 ans, je me suis marié avec une femme de 2 ans mon aînée, charmante, cultivée et très dévouée. Sexuellement, nous nous accordons très bien, nous donnons libre cours à nos ébats et nous essayons toujours d'innover, ce qui nous a amené à pratiquer différents actes, positions et caresses. D'autre part, j'ai le désir encore raisonné et contenu pour l'instant, de tenter une aventure avec un couple ami qui m'a sollicité. Evidemment toute discrétion serait assurée et j'insiste aussi sur ce point, l'aventure n'aurait pas de suite, alors que faire ?», fin de citation.

C'est avec ce genre de prose qu'une certaine presse a fait, si j'ose dire, son trou. Voilà, Monsieur BAS, le niveau ! Vous êtes chargé de lancer pour le compte du groupe qui édite ce journal, une nouvelle feuille, «Réponse à tout». Je vous suggère pour votre campagne de promotion, «réponse à tout, partout, partout».

Mais il y a plus grave dans ce même numéro du 30 septembre à propos de notre débat sur La Vèze, il est écrit : «Sur un strict plan démocratique, est-il en effet acceptable que les élus municipaux, donc nos représentants, se voient demander de voter un tel rapport où il n'est fait mention à aucun moment des multiples malversations qui ont émaillé le déroulement de la procédure. C'est de l'argent de vos administrés dont il s'agit Monsieur SCHWINT, si des erreurs ont été commises, nous n'avons jamais affirmé, il faut bien qu'il y ait des responsables, pourquoi alors cacher la vérité, toute l'étendue du dossier à vos élus. Un climat de trop grande suspicion s'est installé autour de cette affaire de l'aérodrome de La Vèze pour que les uns et les autres puissent se permettre de ne pas jouer désormais le jeu de la transparence».

Quand on parle, dans un article courageusement non signé, Monsieur BAS, de malversations, il faut fournir des preuves : où sont-elles ? Quand on dit que le Maire cache la vérité, quand on écrit -car les paroles s'envolent, les écrits restent- que le Maire cache la vérité, qu'est-ce que c'est que ce procès d'intention ? Quand on invoque la transparence, où est-elle ? Vertueusement, la feuille à pseudo-révélation ajoute : «Une fois encore, notre journal a rempli pleinement son rôle d'organe de presse sérieux en n'hésitant pas à dire toute la vérité pour la bonne information de tous. Il est réconfortant et encourageant de voir cette action saluée par les élus municipaux, écolos et droite unanimes pour souligner la qualité et le sérieux de notre enquête». Je laisse à la droite le soin de savourer ce genre de félicitations. Quant aux écolos, comme il est dit dans ce journal, je souhaite qu'ils comprennent que ce genre de presse à pseudo-scandales, à ragots, à insinuations, à affirmations assénées sans preuve, représente une des formes les plus exécrables de la pollution. C'est notre vieux maître BRACKE qui disait : «quand mes adversaires m'applaudissent, je me demande bien toujours quelle bêtise j'ai pu commettre». Pour vendre du papier, pour faire du profit car c'est de cela qu'il s'agit, tous les procédés sont bons, le feuilleton continue.

Dans un article digne de GRINGOIRE, de sinistre mémoire, où il est question de démantèlement barbare que pratiquerait la Municipalité, vous êtes Monsieur le Maire bassement attaqué. Mais vous en avez vu bien d'autres quand, par exemple en mai 1968, la même droite hargneuse allait jusqu'à placarder sur la porte de votre appartement au Russey des affiches insultantes vous reprochant vos deux mois de vacances, et le montant (sic) de votre salaire de directeur de collège. Solidaires, nous traitons comme vous ces procédés grossiers du groupe de presse, dont M. BAS est un éminent collaborateur, par le mépris ! Et si toute cette hargne s'expliquait par le fait que Robert SCHWINT, alors Sénateur-Maire du Russey, dans le cadre d'une réunion publique salle Proudhon, le 5 juin 1972, citait le rapport dû au Sénateur DILIGENT, rapport dans lequel le Sénateur CDS -eh oui !- révélait que le journal de M. AYACHE avait bénéficié de publicité clandestine dans 17 stations régionales, dont celle de Besançon de ce qui s'appelait alors l'ORTF. Nous reviendrons, à l'occasion sur ce rapport, pas ici, ne nous trompons pas de tribune, qui à propos de ce privilège, de ce passe-droit extraordinaire, déclarait, je cite : «sans doute, le directeur de l'ORTF a-t-il dû céder à des pressions ministérielles», ce qui à l'époque visait un certain Jacques CHIRAC !

Monsieur BAS, votre groupe de presse est en train d'essayer de faire dans cette ville ce que les corbeaux font dans certains villages pour créer un climat d'insinuation, de méfiance, de suspicion systématique. Nous ne tomberons pas dans le panneau. Par tous les moyens, une certaine presse dont vous êtes l'homme de confiance, cherche à se faire vendre. Nous devons démonter les mécanismes de cette opération vulgaire de main basse sur la ville :

- Recours à des centaines d'affiches qu'on placarde partout, «Jean MICHEL, les dessous de l'affaire», affaire DREYFUS ? je ne sais pas !

- Recours à une mise en page qui donne à penser que le dossier est d'envergure nationale puisque cité à la première page d'un hebdo parisien alors qu'en dehors de la Franche-Comté, d'autres titres aussi racoleurs sont utilisés. C'est le même procédé qu'utilisait un journal du genre «fesse-dimanche» quand il faisait placarder des affiches à Toulouse en disant c'est Toulouse la ville la plus chaude, non pas la plus forte température, mais celle où les quartiers sont les plus chauds, à Marseille, c'est Marseille la ville la plus chaude ! A Lyon, c'est Lyon la ville la plus chaude ! pour faire vendre !

Pub énorme pour une pseudo-édition de Franche-Comté dont le premier numéro tient en deux pages, une page sur la famille WEIL et une page sur Montceau les Mines. Voilà pour 32 pages l'édition de Franche-Comté. Mais encore une fois si ça fait vendre ! Distribution de coups de bâton et de coups de chapeau, ce sont les mots qui sont utilisés : attitude on ne peut plus confraternelle à l'égard des autres médias : Radio-France Besançon, blâmé parce que, paraît-il, les journalistes de Radio-France «s'écrasent» pour plaire aux élus et aux notables. L'Est Républicain se voyant décerner la palme du «cirage de pompes». Ces procédés relèvent d'une démagogie qui est une démagogie tout à fait plate et vulgaire. Dans ce dernier numéro, il y a une page entière qui est consacrée, et cela je pense que ça intéressera nos collègues verts, à l'Association de Défense des Droits des Automobilistes. «Les automobilistes traités sans ménagement seront désormais interdits de séjour dans la capitale et menacés des sanctions les plus sévères comme le retrait de permis s'ils stationnent dans des zones dangereuses». Et vous allez voir ce que c'est que la démagogie ; «c'est pour permettre de défendre leurs droits qu'Alain AYACHE, le Directeur de l'hebdomadaire, les appelle à se regrouper dans l'ADDA «Association de Défense des Droits de l'Automobiliste» dont les statuts viennent d'être déposés à la Préfecture de Paris par Me Francis TERQUEM. Alain AYACHE déclare : «si l'automobiliste était uni, ni la Préfecture, ni la Mairie de Paris n'aurait osé instaurer des mesures aussi répressives sans une consultation préalable. En s'unissant, les automobilistes pèseraient d'un poids important et à défaut de faire fléchir, feraient réfléchir les autorités. La circulation sera donc réservée à ceux qui pourront payer des tarifs prohibitifs. En adhérant à l'ADDA, ils pourront également attaquer en justice des décisions contraires à la libre circulation et mieux faire respecter leurs droits de propriétaire de véhicule privé. Afin de mobiliser le plus grand nombre de conducteurs, Alain AYACHE propose que chaque journal offre à ses lecteurs par le moyen d'un bulletin réponse d'adhérer à cette association sans aucune contrepartie autre que le montant de la cotisation qu'il utilisera à la défense de ses lecteurs. Le but est qu'enfin le pouvoir économique des automobilistes soit reconnu, qu'ils cessent d'être pressurés indéfiniment comme des vaches à lait. Les adhérents de cette nouvelle association sans but lucratif seront défendus gratuitement par nos avocats,

etc. etc.». Voilà la démagogie ! Si cela se trouve, les mêmes après-demain -il y a bien eu le parti des chasseurs- lanceront le parti des automobilistes ; cela s'est déjà vu dans certains pays.

Je crois que nous avons quand même le droit d'avoir une autre conception de la presse : le journal n'est pas une marchandise comme les autres et c'est bien pour cela qu'il existe des tarifs spéciaux pour l'envoi aux abonnés. Un journaliste n'est pas un salarié comme les autres, et je déplore que l'instruction civique en dise si peu sur ce point car il existe la clause de conscience. La liberté est bonne fille, elle profite à tout le monde, y compris à ceux qui n'hésitent devant aucun procédé pour vendre du papier, et le patron de la feuille de droite ne recule devant aucune recette puisqu'il annonce que chaque semaine, il citera les noms des marchands de journaux qui, dit-il, contribuent à son implantation. Votre patron, Monsieur BAS, a cru bon de laisser publier affichettes à profusion, gros titres en caractères énormes en ajoutant, le procédé n'est peut-être pas innocent, un D au nom de notre Maire. Sachez, Monsieur BAS que ce D de trop signifie pour nous «dégoût» !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous permettez, Monsieur TOURRAIN, que je dise un tout petit mot d'abord pour remercier Joseph PINARD et ses collègues de ce qui vient d'être dit, sur une question qui ne me laisse pas indifférent bien sûr. J'ai l'habitude. Un homme public, un homme politique doit avoir un épiderme épais, des nerfs solides mais surtout une conscience. Et lorsque, dans une presse qui est indigne de la presse, on va aussi loin que ce que nous avons pu voir dans cette édition, je pense que la meilleure façon d'y répondre, c'est d'avoir une attitude de mépris, mais un mépris le plus profond vis-à-vis de méthodes d'insinuations, de calomnies, de propos tout à fait tendancieux qui laisseraient croire que Besançon a à sa tête, depuis 12 ans quelqu'un qui est vraiment indigne d'assurer ses fonctions de Maire.

Soyez certains mes chers collègues, contrairement à ce qui est indiqué, que je ne suis ni fatigué, ni à la veille de ma retraite et je poursuivrai, car j'ai une chose important pour moi, j'ai la confiance de la majorité des Bisontins qui me m'ont rappelé à trois reprises, et cela me suffit très largement pour ne pas avoir à prolonger un débat sur quelque chose qui ne méritait même pas qu'on s'y attarde pendant quelques instants. En tout cas, merci à Joseph PINARD qui, avec son talent habituel est allé chercher bien des raisons, bien des motifs de ce qui pouvait être indiqué. Moi j'estime que dans une ville comme Besançon, ce n'est pas avec ce genre de procédé qu'on fera avancer la convivialité qui doit exister entre citoyens d'un même pays, entre citoyens et élus responsables.

Dont acte.